LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Marie CROUZOULON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 25889

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°4.13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement,

CONSIDERANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOULON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel KIWOCE, toutes conditions générales d'achat, et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement notamment les rapports de conformité et tout courrier s'y rapportant.
- Devis de travaux pour le compte des usagers et aménageurs.
- Courriers de réponses aux demandes émanant des notaires dans le cadre des procédures préalables aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'extractions administratives seules et de contrôles de conformité ou de fonctionnement sur place.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatifs à la prise de rendez-vous, au grosses consommations, au changements de compteur.
- Courriers de convocation pour le service public d'assainissement non collectif.
- Courriers de réponse aux demandes de visite d'usine concernant les visites de la Station d'épuration (STEP) et de la station de l'eau et les protocoles d'accueil.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOULON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25889.pdf
(.pdf, 158,9 Ko)

TÉLÉCHARGER